

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-21

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-21 intitulé :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD - SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'ABROGER ET REMPLACER LES NORMES SUR LE LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE.**

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance spéciale du 3 avril 2018, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-21, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 mai 2018 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à autoriser :
  - le logement supplémentaire dans une résidence unifamiliale isolée;
  - des conditions supplémentaires à respecter pour l'aménagement d'un logement supplémentaire;
4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-21 vise l'ensemble du territoire.
5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-21 peut être consulté à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services de Sainte-Geneviève aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce vingt-cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza